

En naviguant sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer une navigation optimale et nous permettre de réaliser des statistiques de visites. ok En savoir plus

- Actualités
- Sports
- Ma ville
- Culture & Loisirs
- Le Parisien TV
- Photos
- Participez !
- La Parisienne
- Étudiant
- Pratique
- Forum
- Abonnés

Le Parisien

Choc de simplification : le silence de l'administration vaudra accord

ÉRIC HACQUEMAND (AVEC HÉLÈNE HAUS) | Publié le 23.07.2014, 07h38



Et si vous arrêtiez d'attendre le feu vert de l'administration ? Hier, l'Assemblée nationale a adopté le projet sur la simplification des entreprises. Mais c'est aussi vers les particuliers que François Hollande veut agir en imposant une nouvelle règle : le silence de l'administration vaut accord. « Un véritable changement de culture », reconnaît Thierry Mandon, le Simplificateur du gouvernement.

Près de 3 000 formalités ont été passées au peigne fin, près de 1 200 d'entre elles entreront dès novembre en application. Nous en dévoilons les plus symboliques, les plus surprenantes aussi.

Vos enfants

Entre 2007 et 2013, l'Education nationale a reçu 105 000 demandes de dérogation de la carte scolaire ; 73 000 ont été accordées. « Les gens obtenaient une réponse en recevant le lieu d'affectation de leur enfant, mais ils ne connaissaient jamais les raisons d'un refus. Désormais, ils sauront pourquoi », note Valérie Marty, présidente de la fédération de parents d'élèves PEEP. Côté redoublement ou

réorientation, la simplification est moins attendue. « Les parents ne découvrent pas le dossier scolaire de leur enfant en fin d'année, souligne Paul Raoult, le président de la FCPE. Il y a un dialogue entre les familles et les équipes enseignantes. C'est déjà assez bien géré. » Plus utile, les lycéens handicapés demandant une dispense à des épreuves du bac l'obtiendront de fait en cas de non-réponse. Les élèves demandant la conservation de leurs notes aux bacs général et technologique, dans le cas d'une réorientation, recevront également une réponse. En cas contraire, leur choix sera exaucé.

Votre emploi

Il est possible de travailler 10 heures par jour ou 48 heures par semaine. Avec une dérogation. Si, dans un délai qui reste à définir, l'inspection du travail ne se manifeste pas, salariés et patrons seront autorisés à dépasser ces durées maximales. Autre souplesse, la possibilité d'employer un mineur de moins de 16 ans pendant les vacances scolaires. Enfin, ce sera deux mois au maximum pour valider ou non l'installation de... toilettes dans l'entreprise.

Votre assiette

Un bouquet aromatique labellisé Produit de montagne, un ti'punch Produit pays : la simplification porte aussi sur ces mentions valorisantes. Quant aux Français qui rêvent de produire leur propre prune, ils n'auront pas à attendre plus de deux mois pour obtenir leurs permis de circulation pour les alambics.

Votre environnement

Plus besoin d'attendre des lustres pour protéger haies et plantations d'alignement. Passé trois mois, le silence de l'administration vaudra approbation. Même principe pour la demande d'un droit de passage des troupeaux, mais « sur des terrains abandonnés ou sans entretien ». Vous pourrez défricher directement en respectant certaines conditions. Et sans accord de l'administration si elle ne donne pas signe de vie.

Vos loisirs

L'administration ne rigole pas avec la **buvette** de la fête du village. Notamment pour vendre bière, cidre, vin doux... Une réponse devra être apportée dans les deux mois. Dans le cas contraire, « buvettes temporaires lors des foires, fêtes et ventes publiques » seront admises. En matière de **chasse**, davantage de souplesse aussi. Combien de sangliers et d'autres gros gibiers est-il possible de tirer seul ? L'Etat aura deux mois au maximum pour autoriser ou non « le plan de chasse individuel ». Même délai pour l'agrément (synonyme souvent de subventions) pour les **associations sportives**. Quant au **tourisme**, le ministère devra accélérer l'octroi de l'agrément Tourisme social qui ouvre droit à des subventions. Aujourd'hui, 14 opérateurs sont agréés pour un total de 121 021 lits.

Vos amis les bêtes

Plus de 60 millions d'animaux domestiques en France ; le record d'Europe. Pour les accueillir, la délivrance d'attestation pour « la gestion de structure » sera accélérée à destination des professionnels. Enfin, le secrétariat d'Etat à la Simplification a trouvé « la perle » qui va soulager les amateurs de chevaux : l'administration devra répondre dans les deux mois pour autoriser « les reproducteurs équidés ». Au-delà, l'étalon se passera de son accord...

VIDEO. L'édito du Parisien. Le choc de simplification examiné par les députés

Le Parisien

Réagir sans compte ou Se connecter à mon compte

Votre nom *

Votre email *

Votre réaction *

Je déclare avoir pris connaissance et avoir approuvé la Charte de modération et j'accepte que ma réaction soit publiée dans le Parisien / Aujourd'hui en France*

* champs obligatoires

À LA UNE: